

GUIDE PRATIQUE DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

Objectifs : Connaissance du contexte juridique entourant le décideur public, élu, directeur général des services, directeur général adjoint, juriste. Pratique du pouvoir de police administrative, respect des libertés fondamentales et contrôle juridictionnel.

Prérequis : Aucun.

Déroulement pédagogique : Mise en situation, travail par groupe, présentation d'outils et de Méthodes, cours.

Suivi et Évaluation : Évaluation par les participants et remise d'une attestation de formation.

Destinataires : Élus, directeurs, juristes, agents publics, universitaires, secteur privé afin de comprendre la personne publique contractante.

Durée : 1 jour ou 2 jours

Coût : 990 €HT



“ La liberté est la règle, la restriction de police l'exception ”

Corneille, Commissaire du gouvernement, 1017



Évoluer au sein de la fonction publique, qu'elle soit territoriale, hospitalière ou d'Etat, implique d'appréhender un univers marqué par le sceau de l'intérêt général. Comprendre les rouages administratifs, détenir les connaissances règlementaires, assurer une bonne pratique, est primordial.

En outre, les autorités publiques disposent des pouvoirs de police administrative afin de régler les services publics et de manière plus large, les conditions de l'exercice de certaines libertés, si l'ordre public et les bonnes mœurs venaient à être menacés.

Cette formation, mettant en exergue l'utilisation du pouvoir de police administrative, permet d'acquérir la connaissance règlementaire, d'éviter les écueils trop souvent sanctionnés par le juge et incite à une réflexion axée sur les libertés fondamentales qui doivent obligatoirement être respectées et conciliées avec le maintien d'un ordre public souhaité par chacun.



PLAN DE LA FORMATION

L'organisation de la police administrative

Les finalités : **Ordre Public et prévention**
Notion d'Ordre public et caractère préventif.

Les autorités compétentes
Niveaux national, départemental, communal, polices spéciales.

Les limites du pouvoir de police

L'hostilité à l'égard des mesures générales et absolues
Quid des circonstances de temps et de lieu.

La recherche de l'adéquation des mesures de police à la gravité de la menace à l'Ordre public

NB : Ordre public et libertés fondamentales

Interprétation extensive de la notion d'Ordre public
Des tentatives d'élargissement antérieures vaines.
La trilogie classique actualisée : la dignité humaine, composante essentielle.

L'ordre public, un outil de la police administrative sous le contrôle du juge : vers une pratique vertueuse de l'élu conciliant mesures de police et libertés fondamentales

La question de la proportionnalité de la restriction.
Le respect incontournable des libertés.

Bilan de la formation et Questionnaire satisfaction